

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 17 janvier 2022
N° CP-2022-1-1-3

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Service instructeur

Service consulté

COMMUNICATION ETAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE POUR L'ANNÉE 2021

Résumé : La présente communication a pour objet de présenter et de rendre compte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Collectivité européenne d'Alsace, lors de ses deux réunions en 2021.

La Commission s'est réunie le 7 septembre 2021 pour sa réunion d'installation et pour porter son avis sur le lancement d'une délégation de service public pour la gestion de l'aire de service de la DR 1420 à Gresswiller et son avis pour le renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de l'Abattoir de Cernay.

Elle a aussi tenu sa réunion annuelle le 24 novembre 2021 pour examiner les rapports d'activité 2020 des services publics externalisés de la Collectivité (délégations de service public et services géré en régies dotées de l'autonomie financière) et pour porter son avis favorable au projet de renouvellement de la concession de service public de l'aire de service de l'autoroute A35 à Battenheim.

1 - La réglementation applicable

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

La CCSPL se réunit pour donner des avis préalables à toute décision de lancement ou de renouvellement d'une délégation de service public, d'un partenariat public-privé ou toute décision de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL doit aussi se réunir annuellement pour être informée de l'évolution des services publics externalisés de la collectivité, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

2 - La Commission Consultative des Services Publics de la Collectivité européenne d'Alsace

La CCSPL de notre collectivité a été créée par délibération du Conseil n° CD-2021-2-8-6 du 15 janvier 2021. Le nombre de ses membres a été porté à 12, répartis également entre, d'une part, des Conseillers d'Alsace et, d'autre part, des délégués d'associations représentatives de la citoyenne alsacienne en lien avec les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les six associations membres bénéficiant d'un siège au sein de la commission sont Alsace Nature, l'ADIRA, Alsace Destination Tourisme, la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est, la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace, et l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace.

Suite au renouvellement de notre assemblée après les élections départementales de juin dernier, six Conseillers d'Alsace ont été élus pour siéger au sein de la CCSPL, par délibération du Conseil n° CD-2021-7-0-2 du 13 juillet 2021 : Mesdames Isabelle DOLLINGER, Sabine DREXLER, Pascale PFEIFFER et Marie-France VALLAT et Messieurs Etienne BURGER et Lucien MULLER.

Par arrêté n°2021-187-DAJ du 13 juillet 2021, Madame Isabelle DOLLINGER a été désignée pour présider la Commission.

3 - Les travaux de la CCSPL pendant l'année 2021

La CCSPL s'est réunie à deux occasions en 2021 :

➤ Réunion du 7 septembre 2021

Le 7 septembre 2021, la CCSPL s'est réunie pour la première fois depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace. Lors de cette réunion d'installation, la Commission a :

- adopté son règlement intérieur,
- donné un avis favorable au projet de renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation de l'abattoir de proximité de Cernay, à compter de juin 2022,
- donné un avis favorable au prochain lancement d'une délégation de service public pour l'exploitation de la station-service de la RD 1420 à Gresswiller.

Le procès-verbal de la réunion de la CCSPL du 7 septembre 2021 est joint en annexe au présent rapport.

➤ La réunion annuelle du 24 novembre 2021

Le 24 novembre 2021, la CCSPL s'est réunie pour examiner les rapports d'activités des différents services publics externalisés de la Collectivité européenne d'Alsace pour ce qui concerne l'année 2020, à savoir :

- les services publics exploités sous le régime de la délégation de service public suivants :
 - l'abattoir de proximité de Cernay,
 - le réseau départemental de télécommunications électroniques à haut débit,
 - le restaurant administratif de l'Hôtel de la Collectivité à Strasbourg (exploité sous forme de délégation de service public entre janvier et mai 2020) ;
- les services publics exploités sous le régime de la régie dotée de l'autonomie financière suivants :
 - la régie départementale de production d'énergie électrique,
 - le Parc travaux d'Erstein.

Lors de cette réunion, la CCSPL a aussi donné un avis favorable au projet de renouvellement de la concession de service public pour l'exploitation de la station-service de l'autoroute A35 à Battenheim.

Le procès-verbal de la réunion de la CCSPL du 24 novembre 2021 est joint au présent rapport.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- me donner acte de l'état des travaux de la Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'année 2021, tel qu'exposé dans le présent rapport et dans les procès-verbaux des réunions du 7 septembre 2021 et du 24 novembre 2021, joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY